Informations de base

2015/2008(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2016: orientations, section III - Commission **Subject** 8.70.56 Budget 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERNANDES José Manuel (PPE)	09/01/2015
	Rapporteur(e) fictif/fictive GEIER Jens (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE /NGL) TARAND Indrek (Verts /ALE) ZANNI Marco (EFDD)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3370	2015-02-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/02/2015	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
26/02/2015	Vote en commission		
02/03/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0027/2015	Résumé

10/03/2015	Débat en plénière		
11/03/2015	Décision du Parlement	T8-0061/2015	Résumé
11/03/2015	Résultat du vote au parlement		
11/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2008(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/02488

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE546.772	23/01/2015	
Amendements déposés en commission		PE549.222	12/02/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0027/2015	02/03/2015	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T8-0061/2015	11/03/2015	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2016: orientations, section III - Commission

2015/2008(BUD) - 02/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) sur les orientations générales pour la préparation du budget 2016, section III – Commission.

Les députés soulignent qu'en raison de la crise économique et financière, le niveau des investissements a connu une baisse importante dans l'Union et a provoqué des écarts persistants entre les pays de l'UE, de même qu'entre régions au sein des pays. En conséquence, le budget de l'Union est amené à jouer un rôle essentiel pour encourager la compétitivité et améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union.

Les députés soulignent par ailleurs que le budget de l'Union ne peut pas remplir sa mission si sa solidité et sa crédibilité sont remises en cause. Il est dès lors impératif que tous les engagements qui font partie du cadre financier pluriannuel (CPF) 2014-2020 soient intégralement respectés et que les multiples problèmes qui se sont accumulés au fil des ans, comme la situation des factures impayées en fin d'exercice (dont le montant était de 24,7 milliards EUR en décembre 2014), soient résolus sans délai.

Les députés rappellent également 2016 devrait être l'année où les nouveaux programmes européens du CFP 2014-2020 devraient devenir opérationnels et avoir atteint leur vitesse de croisière ainsi que l'année où devrait être lancée l'examen à mi-parcours du CFP.

Emploi, entreprises et esprit d'entreprise pour une croissance durable et inclusive dans l'Union européenne : les députés soulignent le potentiel et la valeur ajoutée du budget de l'Union pour la création d'emplois grâce au développement des entreprises et à l'esprit d'entreprise dans l'Union. Ils attendent de la Commission qu'elle inscrive ces programmes et instruments axés sur la croissance au cœur du projet de budget pour 2016 afin qu'ils soient dotés des moyens nécessaires.

Les députés se prononcent pour un environnement favorable aux entreprises et au développement de l'esprit d'entreprise dans l'Union qui devrait permettre de rendre aux PME, qui sont plus de 20 millions et représentent 99% des entreprises dans l'Union, leur rôle de premier créateur d'emploi dans l'Union. Les fonds européens devraient en outre favoriser la création de start-ups.

Soulignant que les Fonds structurels et les fonds d'investissement européens représentent la majorité des dépenses d'investissement du budget de l'Union et qu'ils sont indispensables à la création d'emploi et au renforcement de la compétitivité et l'innovation, les députés appellent la Commission et les États membres à adopter rapidement les derniers **programmes opérationnels** au cours des prochains mois afin qu'ils puissent atteindre leur vitesse de croisière en 2016.

Les députés se disent vivement préoccupés par le financement de l'**Initiative pour l'emploi des jeunes en 2016** étant donné **la concentration de tous les crédits de l'enveloppe financière du programme en 2014 et en 2015**. Ils soulignent que la lutte contre le chômage des jeunes devrait s'intensifier et que toutes les possibilités de financement devraient être envisagées à cet effet.

Le budget de l'Union et le plan d'investissement : les députés saluent le plan d'investissement présenté par la Commission, lequel crée la possibilité de mobiliser 315 milliards EUR d'investissements dans les infrastructures, l'éducation et la recherche ainsi que les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Ils relèvent que le budget de l'Union devrait constituer l'ossature de ce plan d'investissement en mettant à disposition les 8 milliards EUR nécessaires en engagements et en paiements pour provisionner le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

La solidarité interne et extérieure et une Europe sûre : les députés rappellent que le budget de l'Union est aussi **un outil de solidarité extérieure** en ce qu'il permet à l'Union d'apporter son soutien aux populations victimes de crises civiles ou humanitaires, comme notamment en Ukraine. Ils mettent en évidence la nécessité de mettre en place un effort commun en vue de réguler les **flux migratoires**, de sorte à renforcer la solidarité à la fois interne et externe de l'Union.

Respect des engagements : les députés estiment que le budget de l'Union ne peut pas libérer tout son potentiel avant que l'on ait définitivement et clairement réglé les multiples problèmes, tel que celui récurrent des **factures impayées en fin d'exercice**, la question de la budgétisation des instruments spécifiques du CFP et le retard dans la mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels dans le cadre de la politique de cohésion. Pour les députés, 2015 devrait être la dernière limite pour apporter des solutions concrètes et durables à ces questions.

Ils rappellent que le Parlement attache la plus grande importance à la définition et à la mise en œuvre d'un **échéancier de paiement solide** permettant de **réduire le niveau des factures impayées en fin d'exercice**. Ce plan devrait faire l'objet d'un accord interinstitutionnel avant que le projet de budget pour 2016 ne soit présenté.

Les députés réaffirment par ailleurs la position défendue de longue date par le Parlement selon laquelle le financement des instruments spéciaux (instruments de flexibilité, Fonds de solidarité de l'Union européenne, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et réserve d'aide d'urgence) devrait être calculé au-delà des plafonds du CFP, à l'instar des engagements.

Crise des paiements : les députés attendent également de la Commission qu'elle propose, dans son projet de budget, **un niveau de crédits de paiement suffisant** fondé sur des prévisions et des besoins réels afin de donner à l'Union européenne les moyens de ses ambitions.

Les députés engagent le Parlement, dans le respect des plafonds du CFP et en étant pleinement conscients du **manque criant de crédits de paiement**, à assumer sa fonction de branche de l'autorité budgétaire avec détermination et responsabilité, et ce, en soutenant des hausses de crédits ciblées dans les domaines budgétaires présentant une capacité d'absorption élevée qui correspondent à ses priorités politiques et qui permettent d'en assurer la réalisation. Dans ce contexte, ils entendent examiner, avec l'aide des commissions spécialisées, les programmes et lignes budgétaires spécifiques permettant de mieux parvenir à cet objectif.

Les députés soulignent que le budget 2016 sera capital étant donné qu'il s'agira non seulement de la 1ère année de mise en œuvre des nouvelles dispositions du CFP sur la marge globale pour les paiements, mais que ce budget servira également de **référence au réexamen postélectoral et à la révision postélectorale du CFP** qui seront entrepris avant la fin de 2016. Ils soulignent par ailleurs qu'il faut définir les priorités politiques et identifier en temps utile les domaines où les dépenses de l'Union apportent une valeur ajoutée avérée et pour lesquels de nouveaux investissements seront jugés indispensables pendant la 2ème moitié du CFP 2014-2020.

Enfin, les députés réaffirment leur position en faveur d'une **réforme approfondie du système des ressources propres de l'Union**, dont les insuffisances sont à l'origine des graves impasses actuelles lors des négociations budgétaires.

Budget 2016: orientations, section III - Commission

2015/2008(BUD) - 11/03/2015 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté par 484 voix pour, 188 voix contre et 36 abstentions, une résolution sur les orientations générales pour la préparation du budget 2016, section III – Commission.

Le Parlement souligne qu'en raison de la crise économique et financière, le niveau des investissements a connu une baisse importante dans l'Union et a provoqué des écarts persistants entre les pays de l'UE, de même qu'entre régions au sein des pays. En conséquence, le budget de l'Union devrait jouer un rôle essentiel pour encourager la compétitivité et améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union.

Le Parlement souligne par ailleurs que le budget de l'Union ne peut pas remplir sa mission si sa solidité et sa crédibilité sont remises en cause. Il est dès lors impératif que tous les engagements qui font partie du cadre financier pluriannuel (CPF) 2014-2020 soient intégralement respectés et que les multiples problèmes qui se sont accumulés au fil des ans, comme la situation des factures impayées en fin d'exercice, soient résolus sans délai.

Remettre l'Europe sur les rails grâce aux trois E: emploi, entreprises et esprit d'entreprise pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'UE : le Parlement souligne le potentiel et la valeur ajoutée du budget de l'Union pour la création d'emplois et le développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union. Il souligne la contribution du budget de l'Union à la cohésion économique, sociale et territoriale et au soutien à la recherche-développement ainsi que le potentiel de la transition énergétique et de l'interconnexion pour créer de la croissance et de nouveaux emplois. Il demande à la Commission **d'inscrire ces programmes et instruments axés sur la croissance** au cœur du projet de budget pour 2016 afin qu'ils soient dotés des moyens nécessaires.

Le Parlement rappelle qu'il y a plus de **20 millions de PME dans l'Union et qu'elles représentent 99% de toutes les entreprises**. Il faut donc favoriser un environnement favorable aux PME et faciliter la création et le fonctionnement de start-ups.

Parallèlement à la simplification de la législation et à la réduction des formalités administratives, les instruments financiers disponibles au titre du programme COSME devraient être utilisés au maximum pour aider et soutenir les PME dans ce sens, notamment en facilitant leur accès aux marchés et aux crédits.

Le Parlement se dit vivement préoccupé par le financement de l'**Initiative pour l'emploi des jeunes en 2016** étant donné **la concentration de tous les crédits de l'enveloppe financière du programme en 2014 et en 2015**. Il souligne que la lutte contre le chômage des jeunes devrait s'intensifier et que toutes les possibilités de financement devraient être envisagées à cet effet.

Renforcer la cohésion interne de l'UE : le Parlement souligne que les Fonds structurels et les fonds d'investissement européens représentent la majorité des dépenses d'investissement du budget de l'Union et qu'ils sont également **indispensables à la création d'emploi, à la relance de la croissance et au renforcement de la compétitivité et de l'innovation**. Il demande dès lors à la Commission et aux États membres de s'efforcer d'adopter rapidement les derniers programmes opérationnels au cours des prochains mois afin qu'ils puissent atteindre leur vitesse de croisière en 2016.

Le budget de l'Union et le plan d'investissement : le Parlement salue le plan d'investissement présenté par la Commission, lequel crée la possibilité de mobiliser 315 milliards EUR d'investissements dans les infrastructures, l'éducation et la recherche ainsi que les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Il relève que le budget de l'Union devrait constituer l'ossature de ce plan d'investissement en mettant à disposition les 8 milliards EUR nécessaires en engagements et en paiements pour provisionner le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

La solidarité interne et extérieure et une Europe sûre : le Parlement rappelle que le budget de l'Union est un outil de solidarité interne dans la mesure où il soutient la cohésion économique, sociale et territoriale, où il aide à lutter contre la pauvreté, où il favorise l'intégration sociale et où il aide à minimiser les écarts de développement entre les États membres, mais aussi entre les régions des États membres. Il constitue un instrument de solidarité extérieure qui fournit une aide d'urgence lors de **crises humanitaires ou civiles en soutenant les pays qui en ont besoin – comme l'Ukraine** – et en permettant à l'Union d'être le 1er donateur en matière d'aide au développement, et ce afin de contribuer à l'éradication de la pauvreté dans le monde.

Le Parlement rappelle par ailleurs qu'il est favorable au renforcement des moyens de l'Union et à la mise en place d'une **politique de répartition équitable des charges entre les États membres en matière d'asile et de migration**, notamment en Méditerranée et à la frontière sud-est de l'Union. Il invite la Commission à proposer des renforcements ciblés des programmes et instruments concernés afin de témoigner de la volonté de l'Union de s'attaquer à ces questions.

Respect des engagements : le Parlement estime que le budget de l'Union ne peut pas libérer tout son potentiel avant que l'on ait définitivement et clairement réglé les multiples problèmes, tel que celui récurrent des **factures impayées en fin d'exercice**, la question de la budgétisation des instruments spécifiques du CFP et le retard dans la mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels dans le cadre de la politique de cohésion. Pour le Parlement, 2015 devrait être la dernière limite pour apporter des solutions concrètes et durables à ces questions.

La question des crédits de paiements : le Parlement rappelle l'engagement de tenir, au cours de cette année, au moins 3 réunions interinstitutionnelles consacrées aux paiements afin de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions révisées. Il espère que ces réunions permettront de disposer d'une première vue d'ensemble du montant des factures impayées à la fin de 2014 pour les grands domaines d'action. Il déplore tout particulièrement **le montant sans précédent atteint fin 2014 soit de 24,7 milliards EUR pour les seuls programmes de cohésion de la période 2007-2013** . Il regrette que cette dette nuise à la crédibilité de l'Union et soit contraire aux objectifs de croissance et d'emploi fixés au plus haut niveau politique.

Il rappelle qu'il attache la plus grande importance à la définition et à la mise en œuvre d'un **échéancier de paiement solide** permettant de **réduire le niveau des factures impayées en fin d'exercice**. Ce plan devrait faire l'objet d'un accord interinstitutionnel avant que le projet de budget pour 2016 ne soit présenté.

Le Parlement réaffirme par ailleurs sa position défendue de longue date selon laquelle le financement des instruments spéciaux (instruments de flexibilité, Fonds de solidarité de l'Union européenne, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et réserve d'aide d'urgence) devrait être calculé au-delà des plafonds du CFP, à l'instar des engagements.

La voie à suivre : le Parlement demande à la Commission de tenir dûment compte des priorités politiques définies dans la présente résolution dans son projet de budget pour 2016 afin que les programmes et actions pertinents de l'Union disposent des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Il demande en particulier **un niveau de crédits de paiement suffisant fondé sur des prévisions et des besoins réels** afin de donner à l'UE les moyens de ses ambitions.

Le Conseil est pour sa part appelé à cesser d'être incohérent et à ne pas décevoir les attentes suscitées par ses propres déclarations et décisions en examinant le prochain budget, qu'elles portent sur la crise des paiements, le CFP, la stratégie Europe 2020 ou la relance des investissements. **Ces déclarations et ces engagements politiques resteront lettre morte s'ils ne s'accompagnent pas des moyens budgétaires suffisants à leur mise en œuvre**.

Le Parlement souligne que le budget 2016 sera capital étant donné qu'il s'agira non seulement de la 1ère année de mise en œuvre des nouvelles dispositions du CFP sur la marge globale pour les paiements, mais que ce budget servira également de **référence au réexamen postélectoral et à la révision postélectorale du CFP** qui seront entrepris avant la fin de 2016. Il souligne par ailleurs qu'il faut définir les priorités politiques et identifier en temps utile les domaines où les dépenses de l'Union apportent une valeur ajoutée avérée et pour lesquels de nouveaux investissements seront jugés indispensables pendant la 2ème moitié du CFP 2014-2020.

Enfin, le Parlement réaffirme sa position en faveur d'une **réforme approfondie du système des ressources propres de l'Union**, dont les insuffisances sont à l'origine des graves impasses actuelles lors des négociations budgétaires. Il attache donc la plus grande importance politique aux travaux du groupe de haut niveau sur les ressources propres présidé par Mario Monti.

Budget 2016: orientations, section III - Commission

2015/2008(BUD) - 17/02/2015

Le Conseil a adopté des conclusions fixant ses priorités pour **le budget de l'UE pour 2016**.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne qu'il convient de maintenir la discipline budgétaire à tous les niveaux, parce que de nombreux États membres continuent de faire face à des restrictions budgétaires. Il estime qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre assainissement budgétaire et investissements afin de stimuler la croissance. Cet équilibre pourrait être atteint **en hiérarchisant les objectifs et en affectant des moyens aux mesures susceptibles de concourir le mieux à la réalisation de ces objectifs**.

Le Conseil est d'avis que le niveau des crédits d'engagement et des crédits de paiement devrait être rigoureusement maîtrisé en tenant compte des besoins réels. Parallèlement, le niveau des crédits de paiement prévus au budget 2016 devrait notamment tenir compte des engagements contractés au cours de la précédente période de programmation 2007-2013 et des besoins estimés pour les programmes au cours de la période 2014-2020.

Généralités : le Conseil souligne que le budget pour 2016 devrait jouer un rôle essentiel dans le développement et la réalisation des objectifs et des priorités de l'Union, et en particulier dans la mise en place progressive des nouveaux programmes et actions.

La procédure budgétaire pour 2016 devrait se dérouler dans un contexte de **contraintes budgétaires dans de nombreux États membres**. C'est pourquoi, le Conseil estime que le budget de l'UE devrait tenir compte de la situation économique actuelle mais aussi dégager des ressources contribuant à en atténuer les conséquences négatives, notamment en cherchant à stimuler la croissance, à favoriser l'emploi et à créer de nouveaux emplois, ainsi qu'en renforçant une réelle cohésion au sein de l'Union et en améliorant la compétitivité.

Le budget pour 2016 devrait prévoir les ressources nécessaires pour respecter les engagements déjà pris et pour mettre en œuvre les priorités politiques de l'Union pour 2016, en tenant compte du **niveau toujours élevé des demandes de paiement en attente à la fin de 2014**. Selon des estimations, en effet, le niveau des demandes de paiement non honorées s'élevait à 24,7 milliards EUR à la fin de l'année 2014, alors qu'il était de 23,4 milliards EUR à la fin de 2013.

Budget 2016: principaux éléments :

- **un budget réaliste** : le Conseil souligne à nouveau la nécessité d'établir un budget réaliste qui respecte le principe de la bonne gestion financière. Le niveau des crédits d'engagement et des crédits de paiement devrait être rigoureusement maîtrisé et correspondre à des besoins réels. Le niveau des crédits de paiement devrait être suffisant et tenir compte des profils de paiement des programmes, y compris les engagements contractés au cours de la précédente période de programmation 2007-2013 et les besoins estimés pour la période 2014-2020.

Le Conseil insiste pour que le budget pour 2016 et les instruments budgétaires correctifs soient établis dans le **strict respect des plafonds correspondants**, conformément au règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Par ailleurs, le Conseil souligne qu'il faut laisser des marges suffisantes sous les plafonds pour pouvoir faire face à des situations imprévues.

Les crédits inscrits au projet de budget doivent correspondre à des besoins réels, compte tenu des engagements restant à liquider, des besoins futurs, des profils de paiement, de l'exécution budgétaire des exercices passés et des capacités d'absorption. À cet égard, le Conseil demande à la Commission de présenter en temps utile, parallèlement à son projet de budget et pendant tout le processus budgétaire, des informations précises et transparentes concernant les hypothèses sous-jacentes et les chiffres budgétaires.

- **recettes** : le Conseil encourage la Commission à fournir des prévisions fiables et précises sur les ressources propres, y compris toutes les sources de recettes. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour **éviter d'adresser des appels imprévus à contributions supplémentaires aux États membres**, en particulier lorsque cela pourrait peser lourdement sur les budgets nationaux. Dans ce contexte, le Conseil appelle la Commission à **éviter de recourir à des budgets rectificatifs**, notamment. S'il s'avérait toutefois nécessaire de prendre des mesures correctives, le Conseil réaffirme son engagement à statuer dans les meilleurs délais sur un éventuel projet de budget rectificatif.

- RAL : le Conseil a pris note du recul du volume des engagements restant à liquider (RAL) et a demandé à la Commission de vérifier attentivement ces montants. Selon la Commission, le niveau des RAL s'élevait à 189 milliards EUR à la fin de 2014 alors qu'il était de 222 milliards EUR à la fin de 2013. Tout en prenant note du recul du volume des engagements restant à liquider, le Conseil demande à la Commission de vérifier attentivement ces montants et de les liquider ou les dégager en temps utile et conformément aux règles applicables. Le Conseil invite notamment la Commission à mettre au point les outils permettant de suivre, sur une base annuelle, l'évolution des RAL par rubrique et par programme.

- **coopération interinstitutionnelle dans le cadre de la procédure budgétaire** : le Conseil encourage toutes les institutions à coopérer de manière efficace et constructive de sorte que la procédure budgétaire puisse se dérouler sans problème et que le budget 2016 puisse être établi dans les délais fixés par le traité. Il insiste sur la nécessité de préserver le caractère annuel de la procédure budgétaire **en évitant les questions qui ne sont pas directement liées aux négociations sur le budget annuel**.

- dépenses administratives : le Conseil demande avec insistance à l'ensemble des institutions, organes et agences de réduire ou de geler autant que faire se peut leurs dépenses administratives et de ne demander des financements que pour faire face à des besoins justifiés. Il rappelle l'accord, consigné au point 27 de l'AII, visant à réduire progressivement de 5% les effectifs de l'ensemble des institutions, organes et agences entre 2013 et 2017. Dans ce contexte, le Conseil invite l'ensemble des institutions, organes et agences à faire dûment rapport sur la manière dont se déroule la réduction de leur personnel, y compris du personnel contractuel.

- **agences décentralisées** : le Conseil rappelle que la surestimation budgétaire a souvent conduit à un niveau important et injustifié de reports. Il rappelle qu'il importe de conserver une maîtrise rigoureuse de leur financement, en le limitant uniquement aux besoins dûment motivés. Le Conseil demande à la Commission de continuer de prendre en considération, lors de l'établissement du projet de budget 2016, les crédits inutilisés et les soldes de trésorerie excessifs, le but étant de réduire leurs excédents annuels. Il engage aussi la Commission à contrôler soigneusement et, le cas échéant, à réviser les demandes introduites par les agences en matière de fonds et de postes, en tenant compte de l'exécution passée du budget, ainsi que du respect de l'objectif de réduction de 5 % du personnel. Dans ce contexte, le Conseil prend acte de la création du groupe de travail interinstitutionnel visant à un contrôle plus étroit et plus permanent de l'évolution des agences décentralisées.

Conclusion : le Conseil considère que le budget de l'UE devrait fournir les moyens financiers contribuant à atténuer les conséquences négatives de la situation économique et sociale actuelle, notamment en exerçant un effet de levier sur les investissements productifs et en mettant à disposition les ressources nécessaires pour stimuler la croissance et l'emploi. Il souligne qu'une utilisation précise et responsable des ressources de l'Union est un élément essentiel pour renforcer la confiance des citoyens européens.

Le Conseil souligne qu'une évaluation en temps utile, transparente et précise des besoins basée sur des informations budgétaires complètes est un instrument essentiel pour atteindre cet objectif.

Il réaffirme en outre qu'il attache la plus grande importance aux présentes orientations et escompte qu'elles seront dûment prises en compte lors de l'élaboration du projet de budget 2016. Ces dernières seront transmises au Parlement européen et à la Commission, ainsi qu'aux autres institutions.